

Assistant de la déclaration des revenus 2042C-PRO et PAMC (Micro-BNC)

Connectez-vous à votre espace privé

Association nationale de gestion agréée
des paramédicaux libéraux et des sages-femmes libérales

anguil Nous découvrir ▼ Adhérer ▼ S'informer ▼ Services, avantages, pres ▼ Actus ▼ Contact **Souscrire** Fermer

Identifiant *

de passe *

Connexion

Mot de passe oublié

Attendu depuis plusieurs semaines, le barème kilométrique pour les revenus 2023 est désormais connu : il est, finalement, identique au barème kilométrique qui s'appliquait pour les revenus 2022 !

Calculateur

Quand être libéral devient un jeu d'enfant !

Pour vos démarches administratives, fiscales et votre comptabilité, l'ANGIIL vous facilite le quotidien.

Cliquer sur le bouton dans la partie
« Assistant de la déclaration des
revenus 2042C-PRO et PAMC »

Informations Ce que je transmets vers l'OGA Ce que l'OGA me propose Contact Déconnexion

Page d'accueil

Mes Coordonnées complètes

E-Mail :

SIRET :

Adresse :

Votre solde dû est de 0 €.

anguil Compta

Se connecter

Transfert de documents
Afin de nous transférer vos documents annuels

Plus d'info...

Tutos vidéo
Pour Accéder aux tutos vidéo, cliquer sur l'icône

Assistant de la déclaration des revenus 2042C-PRO et PAMC
En cours d'actualisation pour la déclaration des revenus 2023. Nous vous invitons à revenir plus tard.

Guide pratique déclaration 2035
PROFESSIONS LIBERALES DE SANTE - REVENUS DE 2023

Cliquez ici !

Les documents personnalisés et fiscaux

- Facture
- 2035 du
- DAE pour

Détail des honoraires et gains divers

Les honoraires de soins

Choisissez votre statut

Introduction

Votre statut

Situation au 1er janvier ou à la date de début d'activité

Vous êtes titulaire

Vous êtes remplaçant

Date de début d'activité :

01/01/2023

Date de fin d'activité :

31/12/2023

Nombre de mois d'exercices d'activité :

12

Campagne 2023 du 01/01/2023 au 31/12/2023

Vos honoraires et gains divers en détail

Dans cette partie, veuillez à détailler vos honoraires et gains divers selon leur nature exacte.

Honoraires reçus de la CPAM et des mutuelles

(conventionnés)

Honoraires rétrocedés perçus

(conventionnés)

Honoraires autres activités (dialyses, laboratoires, ostéopathie, sophrologie...)

(non conventionnés)

Honoraires réalisés dans des structures de soins (EHPAD, SIAD, HAD...)

(réalisés en structure de soins)

Honoraires rétrocedés versés (à déduire)

Les gains divers

Indemnités journalières perçues d'une prévoyance Madelin

(conventionnés)



Indemnités de formation

(non pris en compte)

Rémunération forfaitaire versée par la CPAM (aide télétransmission, indemnisation formation continue)

(conventionnés)

Indemnités maternité, paternité et adoption versées par la CPAM

(à ne pas soumettre)

Indemnités journalières versées par la CPAM

(à ne pas soumettre)

Indemnités et allocations journalières d'invalidité servies par les régimes complémentaires obligatoires d'invalidité-décès (CARPIMKO ou CARCDSF)

(à ne pas soumettre)

Les autres gains

Redevances de collaboration perçues (non conventionnés)

Indemnités et remboursements de frais de divers organismes
« extra professionnels » (l'URPS, les syndicats...) (non conventionnés)

Rétributions perçues dans le cadre de fonctionnement de CPTS ou MSP (conventionnés)

Remboursement d'assurance (non pris en compte)

 Autres (nous contacter) (non pris en compte)

Total

« Autres » Exemple :
remboursement URSSAF
En cas de doute, nous consulter

Chèques vacances (ANCV)

Votre divers à déduire en détail

Montant des chèques vacances à soi-même (acquis en 2023)

Chèques vacances à soi-même (dans la limite sociale)

Chèques vacances à soi-même (part supérieure à la limite sociale, dans la limite fiscale)

Relevé SNIR

SNIR
EXERCICE

RELEVÉ D'HONORAIRES

N° professionnel : 

Spécialité : 

DEBUT EXERCICE: 

Page 5/6
CONVENTIONNE

ACTIVITE PROFESSIONNELLE TOTALE

COE AIS :
MNT FFS :
NBR MAU :

 COE AMI :
NBR IF :
NBR MCI :

 MNT AMT :
NBR MAJF :

 COE DI :
NBR MAJN :



Honoraires pour actes :
Dont Dépassements pour



Frais de déplacement :
DE : 

Autres : 

Total des dépassements :



Total des honoraires tirés de l'activité conventionnée : 

Votre SNIR (à compléter)

Honoraires pour actes Exemple

Frais de déplacement

Total des dépassements

Charges sociales

Annexe 1

MONTANT DÉTAILLÉ DE VOTRE RÉGULARISATION							
Cotisations/contributions	Base de calcul retenue	Taux (%)	Montant des cotisations avant exonération	Nature de l'exonération	A. Cotisations définitives	B. Cotisations provisionnelles déjà appelées	Montant de la RÉGULARISATION (A - B)
Allocations familiales	181 850	2,18	0		0	0	0
Cotisation d'assurance maladie	181 850	6,50	11830	PSMAM	21	26	-150
Contribution additionnelle maladie	185	2,25	0		0	151	151
Contribution formation professionnelle	481 240	2,25	10830		10830	10830	0
Contribution aux Unions Régionales des Professionnels de Santé (contribution limitée à 0,5% du plafond annuel de la Sécurité sociale)	181 850	0,50	909		909	0	909
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires	151 280	6,50	9830		9830	9830	0
TOTAL			22640		10940	12040	10940

Annexe 2

MONTANT DÉTAILLÉ DE VOS COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS						
Cotisations/contributions	Base de calcul retenue	Taux (%)	Montant des cotisations avant exonération	Nature de l'exonération	Montant de l'exonération	Montants des cotisations à payer
Allocations familiales	181 850	2,18	0		0	0
Cotisation d'assurance maladie	181 850	6,50	11830	PSMAM	9580	2250
Contribution additionnelle maladie	185	2,25	0		0	0
Contribution formation professionnelle	481 240	2,25	10830		0	10830
Contribution aux Unions Régionales des Professionnels de Santé (contribution limitée à 0,5% du plafond annuel de la Sécurité sociale)	181 850	0,50	909		0	909
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires	151 280	6,50	9830		0	9830
TOTAL			22640		9580	13060

Vos charges sociales obligatoires réglées en 2023 (à compléter)

URSSAF : détail de vos cotisations et contributions
Veillez à compléter en recopiant votre notification URSSAF : régularisation des cotisations 2022 et appel de cotisations 2023

Cotisations / contributions

- Allocations familiales :
- Cotisation d'assurance maladie :
- Indemnités journalières :
- Contribution additionnelle maladie :

Autres charges sociales obligatoires :

- RSI (si vos cotisations d'assurance maladie ne sont pas prélevées par l'URSSAF)
- Accident du travail
- CARPIMKO ou CARSDAF ou CIPAV

Total

Annexe 1
Montant de la
REGULARISATION
(A-B)

Exemple

Annexe 2
Montants des
cotisations à payer

Exemple

Reportez les chiffres de votre notification
URSSAF

Récapitulatif

Vos revenus

Revenu social (chèques vacances déduits ; montant net après l'abattement de 34 %)

A compléter si vous êtes concerné

Revenu exonéré "zone franche urbaine"

Pourcentage de votre activité conventionnée

Pourcentage de votre activité autre

Pourcentage de votre activité réalisée en structures de soins

Pourcentage de votre activité à ne pas soumettre

Pourcentage d'exonération

On retrouve ici le revenu social

Le détail des honoraires et gains divers
(conventionnés, non conventionnés, réalisés en structure de soins et non pris en compte)
permet de calculer les pourcentages

Ces pourcentages permettront de répartir le revenu

Cliquez-ci dessous pour télécharger le résultat

Assistant à la déclaration de revenus

Vous pouvez maintenant cliquer sur
« Assistant à la déclaration de revenus »
un PDF s'ouvre avec les résultats à déclarer sur la
déclaration 2042

Exemple du fichier PDF

Cases à cocher lors de l'établissement de la déclaration de revenus

SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAÎTRE

REVENUS

- Revenus des locations meublées non professionnelles
- Revenus non commerciaux professionnels
- Revenus non commerciaux non professionnels

INDÉPENDANTS DONNÉES COMPLÉMENTAIRES À LA DÉCLARATION DE REVENUS

- Du régime général des indépendants : artisans, commerçants, professions libérales (Auto-entrepreneurs : vous n'êtes pas concernés et ne devez pas cocher cette case)
- Du régime des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés - PAMC
- Du régime des exploitants agricoles - MSA

Chiffres à reporter sur la première partie de la 2042C-PRO

REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

Durée de l'exercice (nombre de mois si inférieur à 12)

Option pour le paiement fractionné de l'impôt correspondant aux créances acquises (si passage à l'IS - option pour le foyer)

Régime déclaratif spécial ou micro-BNC

Revenus exonérés

Plus-values à court terme exonérées

Revenus imposables

Recettes brutes sans déduire aucun abattement

BA, BIC, BNC A IMPOSER AUX PRELEVEMENTS SOCIAUX

Revenus nets

Plus values à long terme exonérées (en cas de départ à la retraite)

5XI (ou 5YI ou 5ZI)	<input type="checkbox"/>
5FA	<input checked="" type="checkbox"/>
5HP / 5IP / 5JP	<input type="checkbox"/>
DSDC	<input checked="" type="checkbox"/>
5HQ / 5IQ / 5JQ	<input type="checkbox"/>
5HY / 5IY / 5JY	<input checked="" type="checkbox"/>
5HG / 5IG	<input checked="" type="checkbox"/>

Numéros de cases à reporter sur la déclaration de revenus

Cases et chiffres à reporter sur le volet des revenus PAMC

Données complémentaires de la déclaration de revenus des PAMC

Vous êtes affilié au régime PAMC

Vous êtes associé

Vous êtes exploitant individuel

Situation au 1er janvier ou à la date de début d'activité

Vous êtes titulaire

Vous êtes remplaçant

DSAK / DSBK

DSAI / DSBI

DSAJ / DSBJ

DSAP / DSBP

DSAQ / DSBQ

Recettes brutes totales tirées des activités non salariées

Recettes totales brutes des activités indépendantes (activité PAMC et autres activités indépendantes)

DSCS / DSDS

Répartition des revenus nets

Revenus net tirés de l'activité conventionnée :

Bénéfice

DSGA / DSGB

Déficit

DSHA / DSHB

Revenus net tirés des autres activités non salariés

Bénéfice

DSCR / DSDR

Déficit

DSCQ / DSDQ

Dont revenus nets de l'activité réalisée en structures de soins
(Exemple : EHPAD, ESPIC, HAD, SS/AD, CMPP)

DSAT / DSBT

Revenus nets perçus au titre d'une activité d'artiste-auteur

DSBA / DSBB

Montant des revenus de remplacement

Montant des indemnités journalières versées par la CPAM

DSAS / DSBS

Montant des allocations journalières du proche aidant (AJPA) versées par la CAF

DSAG / DSBG

Montant des indemnités d'incapacité temporaire versées par la caisse retraite (Si incluses dans le BNC)

DSCP

Déductions et exonérations

Chèques vacances déduits du revenu imposable (montant total sans abattement)

DSCN / DSDN

Cotisations sociales obligatoires

Cotisations sociales obligatoires déduites du résultat imposable

DSCA / DSCB

Cotisations sociales obligatoires négatives :
Situation exceptionnelle (voir notice)

DSDA / DSDB

Cotisations facultatives

Cotisations facultatives

DSEA / DSEB

Cotisations facultatives liées à l'activité conventionnée

DSAR / DSBR

Cotisations facultatives liées aux autres activités non salariées

DSCM / DSDM

Associés / gérants

Dividendes (Associé exerçant son activité dans une société IS)

DSAA / DSAB

Rémunération des associés de SEL ou professions juridiques réglementées de SDC
Correspond à la rémunération liée à l'activité professionnelle libérale déclarée en salaires 1AJ/ABJ

DSSI / DSSJ

Frais réels hors intérêts d'emprunt (régime des salaires)

DSSC / DSSD

Données transmises par la CNAM

Honoraires tirés d'actes conventionnés

DSAV / DSBV

Dépassements d'honoraires

DSAW / DSBW

